



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **17 octobre 2011**

Délibération n° 2011-2512

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Action foncière pour le logement social - Augmentation de l'autorisation de programme globale 2011 - Préfinancement - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

**Rapporteur : Monsieur Plazzi**

**Président : Monsieur Gérard Collomb**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 7 octobre 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 19 octobre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagherne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Imbert, Jacquet, Justet, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Morales, Muet, Ollivier, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, MM. Roche, Rousseau, Rudigoz, Schuk, Serres, Sturla, Suchet, Thévenot, Thivillier, Touléron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yérmian.

Absents excusés : MM. Arrue (pouvoir à Mme Pédrini), Passi (pouvoir à M. Réale), Charles (pouvoir à M. Buna), Desseigne (pouvoir à Mme Lépine), Mme Peytavin (pouvoir à M. Jacquet), MM. Blein (pouvoir à M. Sturla), Balme (pouvoir à M. Claisse), Braillard (pouvoir à Mme Frih), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Gillet (pouvoir à M. Geourjon), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Serres), MM. Huguet (pouvoir à M. Gignoux), Joly (pouvoir à M. Augoyard), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Millet (pouvoir à M. Thivillier), Nissanian (pouvoir à M. Roche), Mme Palleja, M. Pili (pouvoir à M. Justet), Mme Roger-Dalbert (pouvoir à M. Grivel), MM. Sangalli (pouvoir à M. Suchet), Terrot (pouvoir à M. Buffet), Mme Tifra (pouvoir à M. Llung), M. Vurpas (pouvoir à M. Crimier).

Absents non excusés : MM. Barge, Albrand, Turcas.

**Séance publique du 17 octobre 2011****Délibération n° 2011-2512**

commission principale : finances, institutions et ressources

objet : **Action foncière pour le logement social - Augmentation de l'autorisation de programme globale 2011 - Préfinancement - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 28 septembre 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'autorisation de programme globale destinée à l'action foncière pour le logement social est l'enveloppe annuelle qui permet de capter des opportunités par négociation amiable et par préemption.

La programmation pluriannuelle des investissements (PPI) prévoit de consacrer 100 M€, sur le mandat, pour l'action foncière destinée au logement social.

De même, à la demande d'une commune ou d'un organisme de logement social devant réaliser une opération sur son secteur, la Communauté urbaine de Lyon peut intervenir lors d'une mutation soumise au droit de préemption pour préempter un bien, préfinancé par le demandeur.

L'autorisation de programme globale, destinée à ces préfinancements est, pour l'année 2011, de 9 M€ en dépenses (afin d'enregistrer l'acquisition) et de 9 M€ en recettes (afin d'enregistrer la cession).

Au 31 août 2011, le nombre de déclarations d'intention d'aliéner déposées (6 000) dépasse celui de l'année 2010 à la même période (5 780). De plus, 21 demandes de préfinancement ont déjà été déposées et validées, représentant un engagement financier de 7,7 M€.

Le solde d'autorisation de programme disponible au 15 septembre 2011 est de 1,3 M€. Il apparaît insuffisant pour terminer l'année en cours alors qu'une demande de préfinancement est actuellement déposée par un organisme de logement social pour l'acquisition d'un immeuble dans le 3<sup>e</sup> arrondissement de Lyon au 262, rue Duguesclin, au prix de 1,216 M€.

La Communauté urbaine ne souhaite pas être dans l'incapacité d'intervenir par préemption pour le compte d'un tiers (commune membre ou organisme social), dans la mesure où ces derniers assument la charge financière finale de l'acquisition foncière dans le but de réaliser un projet d'intérêt général.

Il est donc proposé au Conseil d'augmenter l'autorisation de programme globale 2011 sur le préfinancement de :

- 3 M€ en dépenses,
- 3 M€ en recettes.

Pour mémoire, les autorisations de programme de 2009 et 2010 étaient de 12 M€ chacune ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

**DELIBERE**

**Décide** l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale B2 - Promouvoir une politique du logement équilibré sur l'opération n° 1 750, individualisée le 7 février 2011.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est complété pour un montant de 3 M€ en dépenses et 3 M€ en recettes à la charge du budget principal pour l'année 2011.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée n° 1 750 est donc porté à 12 M€ en dépenses et 12 M€ en recettes.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le Président,  
pour le Président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 24 octobre 2011.**